

الإجازة الأساسية في القانون

السنة الجامعية : 2012-2013

المستوى الدراسي : السنة الأولى

المادة : النظرية العامة للقانون

الأستاذة المحاضرة : سنية العث ملاء

**Sujet pratique : Consultation**

Depuis quelque temps Mr Ali fait face à une multitude de problèmes. Il est en désaccord avec son voisin qui refuse de lui restituer la somme de 5700 dinars qu'il lui a prêtée ce qui a poussé Mr Ali à envisager de le poursuivre judiciairement. D'autre part, sa sœur aînée vient de l'informer que son mari envisage de divorcer sans passer par les procédures prévues par le Code du Statut Personnel, arguant du fait que leur mariage est antérieur à la promulgation du dit code qui a instauré le divorce judiciaire. En outre, sa belle sœur étrangère, revendique sa part de l'héritage de son défunt mari, alors que Mr Ali croyait fermement que la disparité de culte entre elle et son frère constituerait un empêchement à la succession. Mr Ali n'est pas pour autant au bout de ses peines, la Cour de Cassation vient de rendre sa décision de cassation avec renvoi dans une affaire concernant une propriété immobilière. Face à tous ces tracas, Mr Ali aurait aimé que les règles de Droit correspondent aux règles morales, et il sollicite votre aide pour avoir un avis juridique sur toutes ces questions.

- 1-Quelle est la juridiction compétente pour connaître de l'affaire que Mr Ali compte introduire ?
- 2 -Est-il possible de divorcer en faisant fi des procédures prévues par le Code du Statut Personnel?
- 3-Quelle est la position de la jurisprudence quant au sujet de la disparité de culte comme empêchement à la succession?
- 4-Quel est le sort possible de l'arrêt rendu par la Cour de Cassation ?
- 5-Quelle différence y a-t-il entre les règles de Droit et les règles morales ?